

# Info - bio

LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

**Nouvelles de l'été 2011**

**Août 2011**

La Grappe scientifique biologique en est à sa troisième année d'activités - Une première Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique aura lieu à Winnipeg afin de partager et communiquer les résultats de recherche .....	1
Le Manitoba et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne parviennent pas à une entente pour la mise en force d'une réglementation biologique intraprovinciale .....	2
L'entente d'équivalence biologique Canada/Union européenne diffère de l'entente d'équivalence Canada/États-Unis .....	2
Le financement pour la révision de la norme : recherche de solutions .....	3

## **La Grappe scientifique biologique en est à sa troisième année d'activités - Une première Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique aura lieu à Winnipeg afin de partager et communiquer les résultats de recherche**

Les cultures croissent et la recherche progresse. Lancées officiellement en septembre 2009, les 30 activités de recherche du projet national de la Grappe scientifique biologique, administré par la Fédération biologique du Canada et le Centre d'agriculture biologique du Canada (CABC), se poursuivent grâce à la contribution de 6, 500,000 \$ d'AAC, par le biais du programme Initiative de grappes agro-scientifiques canadiennes, et de 2, 300,000 \$ provenant des partenaires de l'industrie et provinciaux.

« Administrer un programme de 8,8 millions de dollars avec 45 chercheurs subventionnés, répartis dans 19 institutions ou centres de recherche, avec des fonds provenant de [25 partenaires de l'industrie](#), présente plusieurs défis au niveau de la gestion et de la production des rapports, mais les résultats sont des plus convaincants, le plus important étant peut-être le renforcement du support scientifique et de la crédibilité de l'agriculture biologique au pays » rapporte Andy Hammermeister, le nouveau directeur du CABC.

La Grappe scientifique biologique couvre plusieurs champs de recherche dans le domaine de la l'agriculture biologique, incluant la science du sol, les systèmes intégrés de culture et la sélection génétique des céréales, la production de fruits et légumes, la santé et le bien-être en production laitière, les parasites chez le mouton, les aspects environnementaux liés à l'agriculture biologique et la transformation des aliments. "La recherche se penche sur les barrières à la production, explore de nouvelles options de production et caractérise les systèmes biologiques pour soutenir l'image de marque », ajoute Hammermeister.

*La recherche sur l'agriculture biologique a été passablement limitée aux États-Unis et dans d'autres pays industriels au cours des dernières décennies. Mais cette tendance commence à s'inverser, car plus d'agronomes et autres scientifiques étudient maintenant les méthodes d'agriculture biologique.*  
[American Society of Agronomy](#)

Et afin de transmettre les résultats de recherche au secteur biologique, le CABRC tiendra la première Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique à Winnipeg, du 21 au 23 février 2012; les scientifiques de pointe y présenteront les dernières avancées dans le domaine de l'agriculture biologique et participeront à une session de planification stratégique pour établir les priorités de recherche pour l'application à la seconde [Initiative de grappes agro-scientifiques canadiennes](#). Le programme final de conférence sera publié cet automne.

***Au sujet de la Grappe scientifique biologique (GSB) ....***

- ... Jetez un coup d'œil à [la carte géographique](#) qui décrit où se déroulent les activités de recherche
- ... Visionnez le film [Organic is a science](#) qui présente l'équipe du CABRC qui administre la GSB (en anglais seulement)
- ... Consultez la liste complète des [chercheurs](#) et des [activités](#).

## **Le Manitoba et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne parviennent pas à une entente pour la mise en force d'une réglementation biologique intraprovinciale**

Le gouvernement du Manitoba, qui prévoit implanter une réglementation intraprovinciale pour régir la vente des produits biologiques sur son territoire, n'a pu en arriver à une entente avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour que le Règlement sur les produits biologiques (RPB) soit mis en force par l'ACIA pour les produits cultivés et vendus à l'intérieur du marché intraprovincial manitobain. Les instances supérieures de l'ACIA ont établi que la mission de l'agence n'est pas liée à la surveillance des marchés intraprovinciaux, tel que défini dans [la Partie 4 du RPB](#). Cependant, le Bureau Bio-Canada accepterait que l'autorité de surveillance provinciale se réfère au régime canadien en place, qui inclut les systèmes d'accréditation et de certification, pour soutenir la supervision du marché biologique intraprovincial. Cet échange d'information préviendrait la duplication des activités. D'autres provinces étaient dans l'attente des résultats de cette négociation pour éventuellement négocier cette même entente avec l'ACIA pour superviser leurs marchés intérieurs. Mais l'ACIA n'inspectera ni ne surveillera les marchés intraprovinciaux. Le Manitoba poursuit son objectif et explore d'autres options, lesquelles ne pourront être sérieusement évaluées avant les élections qui seront tenues au Manitoba en octobre prochain.

## **L'entente d'équivalence biologique Canada/Union européenne diffère de l'entente d'équivalence Canada/États-Unis**

Le Canada et l'Union européenne ont signé en juin [l'Accord entre le Canada et l'Union européenne \(UE\)](#) sur l'équivalence des produits biologiques.

Cet accord permettra au Canada et à l'Union européenne d'importer et d'exporter des produits biologiques certifiés sans avoir à obtenir de certification supplémentaire. « C'est une situation gagnant-gagnant pour le Canada, puisque cet accord offrira également aux consommateurs canadiens plus de choix d'aliments biologiques » commente le ministre de l'Agriculture Gerry Ritz.

Il y a cependant des différences notables entre les accords Canada/UE et Canada/États-Unis.

- **L'accord entre le Canada et l'UE ne comporte aucun écart critique;** il n'y a donc aucune restriction qui empêche le produit biologique certifié à la norme canadienne de porter le logo de l'UE et vice-versa. Alors que [l'accord d'équivalence avec les États-Unis](#) comporte des restrictions, notamment au niveau de l'utilisation du nitrate de chile, du taux de chargement pour les animaux biologiques et des cultures hydroponiques et aéroponiques.

- **L'entente entre le Canada et l'UE ne s'applique qu'aux produits cultivés et transformés au Canada et dans les pays de l'UE.** Les produits visés par l'entente doivent provenir des pays signataires de l'entente et non pas d'un pays tiers. Donc, seuls les produits biologiques certifiés à la norme de l'UE à l'intérieur des pays membres de l'UE sont reconnus comme biologiques au Canada. Par exemple, un brocoli biologique cultivé au Mexique et certifié conforme à la norme canadienne ne pourrait pas conserver son statut biologique s'il est exporté dans l'UE dans le cadre de l'accord Canada/UE. L'entente Canada/États-Unis est différente, car les organismes de certification accrédités par le Canada qui travaillent à l'étranger peuvent certifier à l'extérieur du Canada des produits en conformité avec l'entente commerciale Canada-États Unis et destinés à l'exportation vers les États-Unis. Donc, le brocoli cultivé au Mexique et certifié biologique conformément à l'entente commerciale Canada/États-Unis par un organisme de certification accrédité par le BBC pourrait être vendu aux États-Unis avec la mention « biologique »
- Afin de se conformer aux termes de l'entente Canada/États-Unis, le producteur doit prouver que son produit est certifié aux termes de l'entente en obtenant un certificat distinct délivré par un organisme de certification ou une mention spécifique sur le certificat du produit biologique existant. **La conformité à l'entente Canada/UE ne requiert aucun certificat spécifique pour être validée, car les normes des deux juridictions sont parfaitement équivalentes; il n'y a donc pas de variances à vérifier par les organismes de certification.**

## **Le financement pour la révision de la norme : recherche de solutions**

La version amendée la plus récente de la Norme biologique canadienne (NBC) est maintenant publiée, mais le processus de révision n'est pas terminé : conformément aux exigences du Conseil canadien des normes (CCN), une révision exhaustive doit être faite tous les cinq ans, et 2011 est la date d'échéance pour cet exercice de révision car la norme fut publiée pour la première fois en 2006. Le secteur se mobilise : un groupe de travail de la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques (TRCVPB), présidé par Ted Zettel, le président de la FBC, et composé de membres de l'industrie, de l'ONGC et du BBC évalue les diverses sources de financement pour la révision de la norme. Plusieurs scénarios sont analysés. La FBC s'implique dans la réalisation de cette phase essentielle du maintien de la norme. D'autres informations suivront.